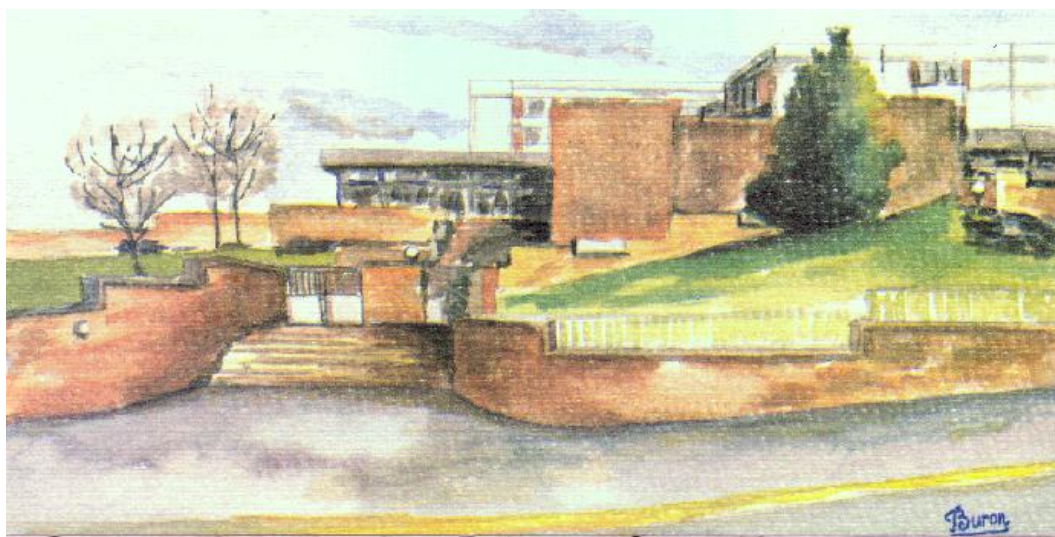


ETABLISSEMENT PUBLIC
DE SANTE DE BOULOGNE SUR MER

CENTRE DE FORMATION AUX METIERS DE LA SANTE

FORMATION INFIRMIERE

Notice d'information générale



Rue Jacques Monod
B.P. 609
62321 BOULOGNE SUR MER Cédex

Téléphone : 03.21.99.30.61
03.21.99.38.15

Fax : 03.21.99.38.92
E. Mail : sec_ifsi@ch-boulogne.fr

Dernière modification 2014

SOMMAIRE

ETRE INFIRMIERE - INFIRMIER.....	Page 02
I - HISTORIQUE.....	Page 03
II - RENSEIGNEMENTS GENERAUX	
* Capacité d'accueil.....	Page 04
* Régime.....	Page 04
* Les repas.....	Page 04
* Couverture Sociale.....	Page 04
* Communications.....	Page 04
* Les frais de scolarité.....	Page 04
* Les aides financières.....	Page 04/05
* Indemnités de stage.....	Page 05
* Indemnités de transport.....	Page 05
III - LES CONDITIONS MEDICALES.....	Page 05/06
IV - REUNIONS D'INFORMATION.....	Page 06
V - PROGRAMME DES ETUDES	
* Finalité de la formation.....	Page 06
* Durée de la formation.....	Page 06
* Caractéristique de la formation	Page 06
* Référentiel de formation	Page 07
* Validation des compétences	Page 07
* L'évaluation	Page 08
* Les possibilités d'emplois.....	Page 08
* Les possibilités de carrière.....	Page 08
* Les promotions.....	Page 08
VI - LA VIE DE L'I.F.S.I.....	Page 9/10
CONCLUSION.....	Page 10
ANNEXES	
• Tableaux récapitulatifs	
• Plan ville de Boulogne-sur-Mer	

INFIRMIERE - INFIRMIER

« Les quatre responsabilités essentielles de l'infirmière sont :

- Promouvoir la santé,
- Prévenir la maladie,
- Restaurer la santé,
- Soulager la souffrance.

Les besoins en soins infirmiers sont universels. Le respect de la vie, de la dignité humaine et des droits de l'homme font partie intégrante des soins infirmiers. Ces derniers ne sont influencés par aucune considération de nationalité, de race, de croyance, de couleur, d'âge et de sexe, d'ordre politique ou social.

Les infirmières donnent des soins de santé à l'individu, à la famille et à la collectivité et coordonnent leur activité avec celle des personnes travaillant dans les autres disciplines du domaine de la santé ».

Code de Déontologie de l'Infirmière
Conseil International des Infirmières.

Mexico mai 1973.

I - HISTORIQUE

En 1952, le Conseil d'Administration du Centre Hospitalier de BOULOGNE-SUR-MER, décide d'ouvrir une école d'infirmières.

En 1953, l'école d'infirmières ouvre ses portes dans les locaux de fortune à l'hôpital Saint-Louis. La Directrice est Mademoiselle GROSJEAN secondée dans ses tâches par Mère Saint Léonard, religieuse de la Communauté des Augustines du Précieux Sang.

En janvier 1980, le Centre Hospitalier s'installe sur le site de l'Hôpital du Docteur Duchenne.

En septembre 1980, grâce aux volontés de Monsieur CHANUDET, Directeur du Centre Hospitalier et de Mademoiselle LAMBERT, Directrice de l'école d'infirmières, est inauguré, sur les hauteurs dominant l'hôpital Duchenne, la nouvelle école d'infirmières.

En mars 1992, un décret modifie l'appellation école d'infirmières et élèves en institut de formation en soins infirmiers et étudiants infirmiers.

A ce jour, Madame DELATTRE dirige le centre de formation. Elle succède à Madame ROYER qui a été directrice de l'établissement de 1988 à 2008.

Depuis janvier 2005, le financement des instituts relève de la compétence du Conseil Régional.

L'Institut est administré par le Centre Hospitalier de BOULOGNE-SUR-MER qui reçoit une subvention de fonctionnement du Conseil Régional Nord Pas de Calais.

Il prépare en trois ans au diplôme d'Etat d'infirmier.

Capacité d'accueil :

105 étudiants par promotion.

Régime :

L'établissement fonctionne en externat du lundi au vendredi.

Les repas :

Des possibilités de restauration sont proposées. Le repas peut être pris :

1) Période de stage

- au self du personnel au centre hospitalier avec carte,
- dans la salle mise à disposition au centre de formation, avec votre pique nique.

2) Période à l'IFSI

- au self du personnel au centre hospitalier avec carte,
- au restaurant universitaire (Saint Louis) avec les tickets CROUS,
- dans la salle mise à disposition au centre de formation avec votre pique nique,
- à votre domicile ou un autre lieu de votre choix.

Couverture sociale :

Les étudiants, à partir de 18 ans, doivent être affiliés au régime « étudiants » de la Sécurité Sociale. Cette affiliation est gratuite jusqu'à 20 ans. Ensuite, une cotisation (211 Euros en septembre 2013) est à régler.

Communications :

BOULOGNE-SUR-MER, est desservie par la S.N.C.F. (25 minutes à pied pour l'I.F.S.I.). Un service d'autobus assure les différentes liaisons avec la ville.

Les frais de scolarité :

- Les droits d'inscription sont perçus en début de l'année scolaire : 196,40 euros.
- En première année, il faut ajouter quelques frais :
 - tenue vestimentaire 80 Euros
 - livres ± 60 Euros

Aides financières :

- Bourses d'études - Région Nord Pas de Calais

L'attribution et le versement des aides individuelles sont fixées par délibération de la Région dans le cadre des orientations générales fixées par l'Etat, en application de la Loi du 13 Août 2004. Cette aide financière est attribuée par la Région Nord Pas de Calais à l'étudiant en profession de santé dont les ressources familiales ou personnelles sont reconnues insuffisantes.

L'insuffisance des ressources est appréciée au regard des plafonds de ressources fixés annuellement. Ces plafonds de ressources, déterminés par le revenu brut global (de la famille ou de l'étudiant s'il est indépendant financièrement) et le nombre de points de charge, définissent l'échelon et donc le montant de la bourse éventuellement allouée.

Taux minimaux des bourses d'études (référence 2013)

ECHELON DES BOURSES	TAUX MINIMAUX ACTUELS
Echelon 0	0*
1 ^{er} échelon	1 640 euros
2 ^{ème} échelon	2 470 euros
3 ^{ème} échelon	3 165 euros
4 ^{ème} échelon	3 858 euros
5 ^{ème} échelon	4 430 euros
6 ^{ème} échelon	4 697 euros

* Echelon 0 : permet l'exonération du paiement des droits d'inscription et du paiement de la cotisation à la sécurité sociale étudiante.

- **Aides diverses**

Certaines administrations peuvent accorder des prêts d'honneur.

Conditions financières

- Indemnités de stage (par semaine)

23 Euros en 1^{ère} année

30 Euros en 2^{ème} année

40 Euros en 3^{ème} année

- Indemnités de transport

Si l'affectation du stage entraîne des frais de déplacements pour l'étudiant, une indemnité de transport est versée selon la réglementation en vigueur.

III - LES CONDITIONS MEDICALES

Pour suivre les études d'infirmières, des conditions médicales ont été établies.

L'admission définitive est subordonnée à la production, au plus tard, le jour de la rentrée :

- a) d'un certificat médical émanant d'un médecin agréé, attestant que l'étudiant présente les aptitudes physiques et psychologiques nécessaires à l'exercice de la profession,
- b) d'un certificat médical de vaccinations antidiphthérique, antitétanique, antipoliomyélitique, contre l'hépatite B. Pour cette dernière et afin de répondre aux conditions d'immunisation demandées, il vous est conseillé d'entreprendre la vaccination dès votre inscription au concours,
- c) Le Conseil Supérieur d'Hygiène Publique de France recommande pour tout élève des écoles médicales et paramédicales une vaccination contre la coqueluche, la varicelle, la rougeole, les oreillons, la rubéole, et la grippe saisonnière,
- d) Le résultat d'une radio pulmonaire récente (moins de 3 mois).

Aucune dispense ne peut être accordée pour les vaccinations.

Information pour les candidats présentant un handicap ou une incapacité temporaire :

Les candidats aux épreuves de sélection présentant un handicap peuvent déposer une demande d'aménagement des épreuves. Ils adressent leur demande à l'un des médecins désignés par la commission des droits de l'autonomie des personnes handicapées et en informent les instituts de formation au moment de l'inscription au concours d'entrée.

Nous vous rappelons que l'admission définitive est subordonnée à la production, au plus tard le jour de la rentrée, d'un certificat établi par un médecin agréé attestant que le candidat ne présente pas de contre-indication physique et psychologique à l'exercice de la profession.

IV - REUNIONS D'INFORMATION

Pour mieux vous informer sur le choix de votre future profession, sur le déroulement de la formation, sur notre établissement, et répondre à vos questions, nous organisons des réunions d'information le :

- **Mercredi 5 février 2014 de 14 Heures à 17 heures.**
- **OU Mercredi 19 février 2014 de 14 Heures à 17 heures.**

V - PROGRAMME DES ETUDES

Finalité de la formation

La finalité de la formation est de permettre à l'infirmier d'assurer chacun de ses rôles en tenant compte notamment des aspects éthiques et juridiques, de son engagement professionnel.

Cette formation est dispensée en vue de l'exercice de la profession d'infirmier en milieu hospitalier, extra hospitalier et en secteur libéral.

L'équipe enseignante, en fonction du projet de formation et dans le cadre du programme détermine des objectifs de formation. Ces objectifs permettent à l'étudiant l'acquisition progressive de connaissances et d'aptitudes qui, conformément aux données actuelles de la science, contribuent à forger son identité professionnelle.

Durée de la formation

- Elle se déroule en trois ans (rentrée en septembre et sortie en juin),
- Le total d'heures de la formation s'élève à 4 200 heures,
- Les étudiants bénéficient de 2 semaines de vacances l'hiver, 2 semaines au printemps et 8 semaines l'été.

Caractéristique de la formation

Il s'agit d'une formation par alternance : enseignement à l'institut et stages

- L'enseignement est dispensé sous forme de cours magistraux, de travaux dirigés et intègre des temps de travail personnel.
- Les stages constituent un temps d'apprentissage privilégié : ils s'effectuent en milieu hospitalier et extrahospitalier et offrent à l'étudiant un encadrement adapté. Quatre types de stage sont prévus : soins de courte durée (médecine, chirurgie, obstétrique) ; soins en psychiatrie et santé mentale : soins de longue durée, de suite et de réadaptation ; soins individuels ou collectifs sur les lieux de vie.

Le référentiel de formation prévoit l'acquisition de dix compétences :

- Evaluer une situation clinique et établir un diagnostic dans le domaine infirmier,
- Concevoir et conduire un projet de soins,
- Accompagner une personne dans la réalisation de ses soins quotidiens,
- Mettre en œuvre des thérapeutiques et des actes à visée diagnostique,
- Initier et mettre en œuvre des soins éducatifs et préventifs,
- Communiquer et conduire une relation dans un contexte de soins,
- Analyser la qualité des soins et améliorer sa pratique professionnelle,
- Rechercher, traiter et analyser des données professionnelles et scientifiques,
- Organiser et coordonner des interventions soignantes,
- Informer, former des professionnels et des personnes en formation.

L'acquisition des compétences nécessite la validation des unités d'enseignement suivantes :

Unité d'enseignement	Sous unités	Temps
UE1 Sciences Humaines, Sociales et Droit	- Psychologie, sociologie et anthropologie - Santé publique et économie de la santé - Législation, éthique et déontologie	255 heures
UE2 Sciences Biologiques et Médicales	- Biologie fondamentale - Cycles de la vie - Accidents de la vie - Processus traumatiques - Processus inflammatoires et infectieux - Processus psychopathologiques - Défaillances organiques et processus dégénératifs - Processus obstructifs - Processus tumoraux - Infectiologie, hygiène - Pharmacologie	540 heures
UE 3 Sciences et Techniques Infirmières, Fondements et Méthodes	- Raisonnement et démarche clinique infirmière - Projet de soins infirmiers - Rôles infirmiers, organisation du travail et interprofessionnalité - Initiation à la démarche de recherche - Encadrement de professionnels de soins	255 heures
UE 4 Sciences et techniques infirmières, intervention	- Soins de confort et de bien-être - Soins relationnels - Soins d'urgences - Thérapeutiques et contribution au diagnostic médical - Soins infirmiers et gestion des risques - Soins éducatifs et préventifs - soins palliatifs et de fin de vie - Qualité des soins, évaluation des pratiques	430 heures
UE 5 Intégration des Savoirs et Posture professionnelle infirmière	- Accompagnement dans la réalisation des soins quotidiens - Evaluation d'une situation clinique, conduite de projets de soins et communication - Initiative et mise en œuvre de soins éducatifs et préventifs - Formation et information des professionnels et des stagiaires - Mise en œuvre des thérapeutiques et coordination des soins - Analyse de la qualité et traitement de données scientifiques et professionnelles - Stage professionnel	235 heures 60 semaines
UE 6 Méthodes de travail	- Méthodes de travail et TIC (techniques d'information et de communication) - Anglais	85 heures

Pour plus d'informations sur le contenu de ces unités, consultez l'annexe V de l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'Etat d'Infirmier

L'évaluation

La validation des unités d'enseignement est semestrielle et permet de capitaliser des ECTS (système européen de transfert et d'accumulation de crédits)

Ces modalités de validation découlent de l'intégration de la formation dans un cursus LMD (licence, master, doctorat)

Le diplôme d'Etat d'infirmier est délivré par l'obtention des 180 crédits européens correspondant à l'acquisition des dix compétences.

L'acquisition de chaque unité de compétence repose sur la validation des :

- unités d'enseignement,
- unités d'intégration,
- compétences en stage.

Les possibilités d'emplois

Avec le diplôme d'Etat, vous pouvez trouver un emploi :

- en hospitalisation publique ou privée,
- en secteur libéral,
- en secteur extra hospitalier (santé scolaire, protection maternelle et infantile, médecine du travail, armée, etc..).

Les possibilités de carrière

Les spécialisations :

- ***Puériculteur*** : peut se faire dès l'obtention du diplôme d'Etat.
Durée 1 an
Admission sur concours.
- ***Infirmier anesthésiste*** : 2 années d'exercice professionnel
Durée des études : 2 ans
Admission sur concours.
- ***Infirmier de bloc opératoire*** : 2 années d'exercice professionnel
Durée des études : 18 mois
Admission sur concours.

Les promotions

- ***Cadre de santé*** : Expérience de 4 années d'exercice professionnel demandée
Durée des études : 42 semaines
Admission sur épreuves d'admissibilité et admission
- ***Cadre supérieur de santé*** : 3 ans d'exercice professionnel de cadre de santé demandé
Concours sur titres
- ***Directeur de soins (Responsable des services de soins ou instituts de formation paramédicales)*** :
5 ans d'exercice professionnel de cadre de santé demandé
Concours national + formation de 12 mois.

Le salaire

I.D.E. en secteur public :

- Début de carrière : ± Net 1 470 Euros
- Fin de carrière : ± Net 2 500 Euros

Indemnité pour dimanche et jour férié : ± 45 euros (net)

Sur le plan pédagogique

Le projet de formation présente la finalité, les valeurs, le sens de la formation. Il est décliné en niveaux d'apprentissage par année. Pour faciliter cet apprentissage les méthodes interactives, le travail en groupes restreints, les démonstrations de soins en salle sont pratiquées. Un investissement personnel de l'étudiant dans sa formation est attendu.

Sur le plan de la discipline

Un règlement intérieur est présenté et mis à disposition à chaque étudiant en début d'année. Ses dispositions sont conformes à la réglementation en vigueur.

L'équipe pédagogique permanente

Elle est composée de la directrice et de 16 formateurs infirmiers titulaires du diplôme cadre de santé chargés de l'organisation, la réalisation, l'évaluation de la formation et le suivi pédagogique des étudiants. Ces formateurs sont à l'écoute de vos besoins, vos problèmes pour trouver ensemble des solutions. Ils sont en recherche constante d'amélioration de la formation.

Chaque formateur est responsable d'unités d'enseignements et d'intégration (conception, organisation, réalisation, évaluation).

Dans son rôle d'accompagnement, il aide l'étudiant à effectuer des liens entre théorie et situations de soins concrètes et à :

- analyser les savoirs et savoirs faire mis en œuvre dans les situations professionnelles, en lien avec les unités d'enseignement,
- exploiter les situations vécues, à analyser son action et structurer ses savoirs,
- mettre en place des démarches d'information,
- accompagner des parcours d'acquisition des compétences en liaison étroite avec les partenaires du terrain,
- faciliter et encourager des démarches d'auto-évaluation,

Cette aide peut être proposée par le formateur ou demandée par l'étudiant.

Il fixe les objectifs de stage, détermine les modalités du suivi et apporte des informations pertinentes aux professionnels des lieux de stage.

C'est un médiateur qui facilite le positionnement de l'étudiant sur le plan professionnel.

Les enseignants universitaires

Dans le cadre de l'intégration au processus licence-master-doctorat un partenariat a été établi avec l'Université de Lille 2 -Droit et Santé- afin que l'enseignement des sciences contributives soit réalisé par des universitaires. Ils interviennent dans les domaines scientifiques de la formation.

Ces intervenants sont des :

- professeurs d'université,
- maîtres de conférences,
- doctorants,
- psychologues,
- sociologues,
- administratifs, éthiciens et juristes,
- médecins spécialistes,
- pharmaciens.

Des vacataires sont également recrutés pour leurs compétences particulières : cadres de santé, infirmiers, assistantes sociales, ergothérapeutes...

Une documentaliste apporte sa compétence pour aider l'étudiant à orienter ses recherches, approfondir ses acquisitions. Elle collabore avec les formateurs pour la programmation de travaux en centre de documentation. Elle intervient auprès des étudiants pour l'initiation à l'informatique et aux logiciels de base, la recherche documentaire sur Internet, la rédaction de documents écrits (mémoire, rédaction d'article professionnel, de compte-rendu...)

Les locaux

Ils sont spacieux, agréables et lumineux : Ils comprennent :

- 2 amphithéâtres un de 300 personnes, un de 120 personnes,
- 1 salle de cours de 85 personnes,
- 3 salles de cours de 50 personnes,
- 3 salles de cours de 30 personnes,
- 5 salles de cours de 20 personnes,
- 1 salle de cours de 12 personnes
- 9 salles de pratiques dont 2 simulées,
- 1 centre de documentation informatisé (1 900 livres professionnels - 400 livres loisirs - 25 revues professionnelles),
- 2 salles informatiques équipées de 10 ordinateurs chacune,
- 1 scanner et des imprimantes,
- 1 salle de restauration,
- 1 matériel pédagogique performant (incluant des mannequins),
- 1 salle de loisirs (téléviseur grand écran, baby-foot).

Association des étudiants

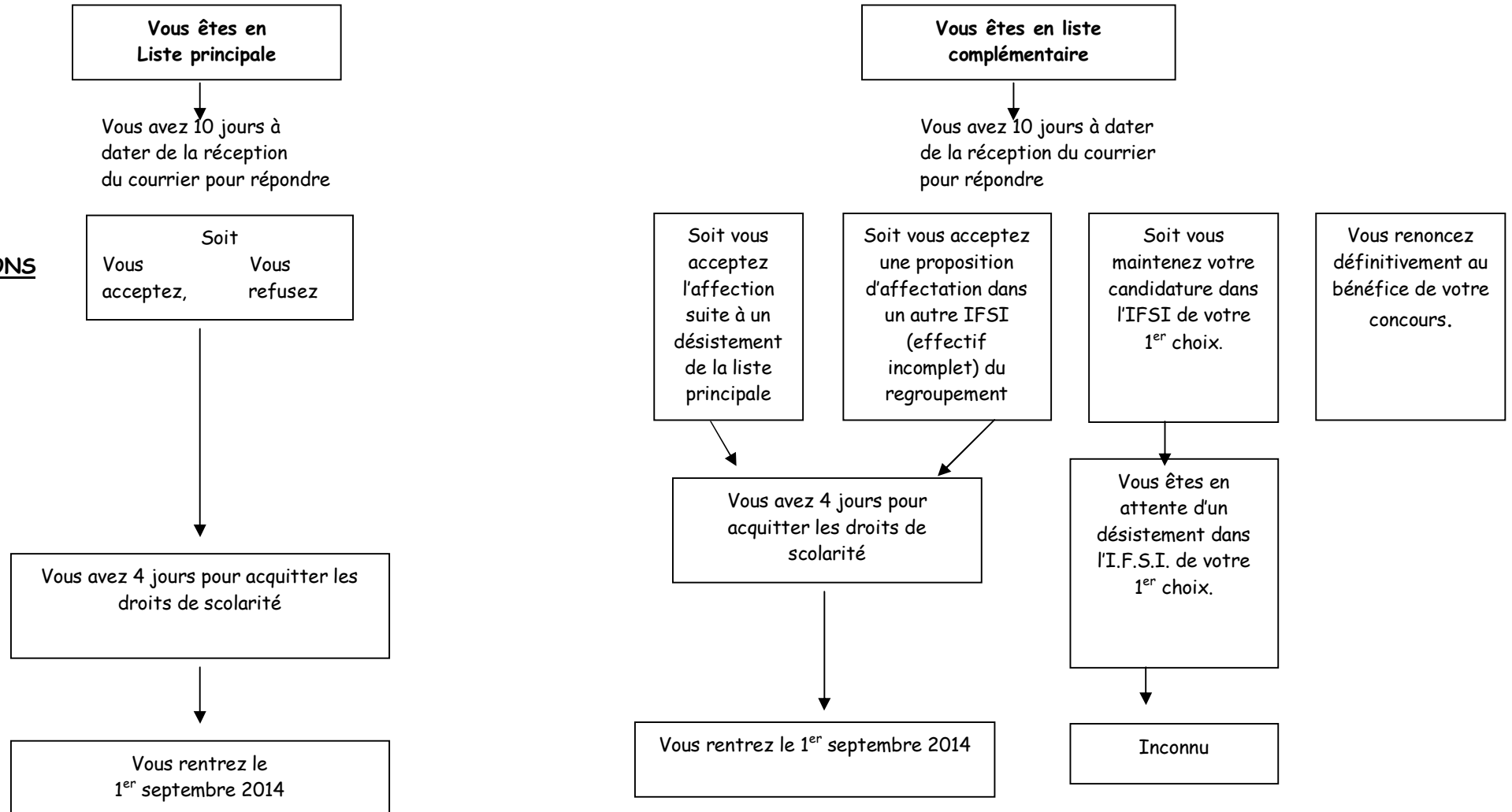
Les étudiants sont regroupés en association. Elle a pour but de créer une solidarité entre étudiants et de financer des projets pédagogiques particuliers.

CONCLUSION

Afin de compléter votre information, nous vous invitons à venir nous rencontrer aux portes ouvertes des 5 ou 19 février 2014 à 14 heures. Nous sommes à votre disposition par téléphone pour tout renseignement complémentaire.

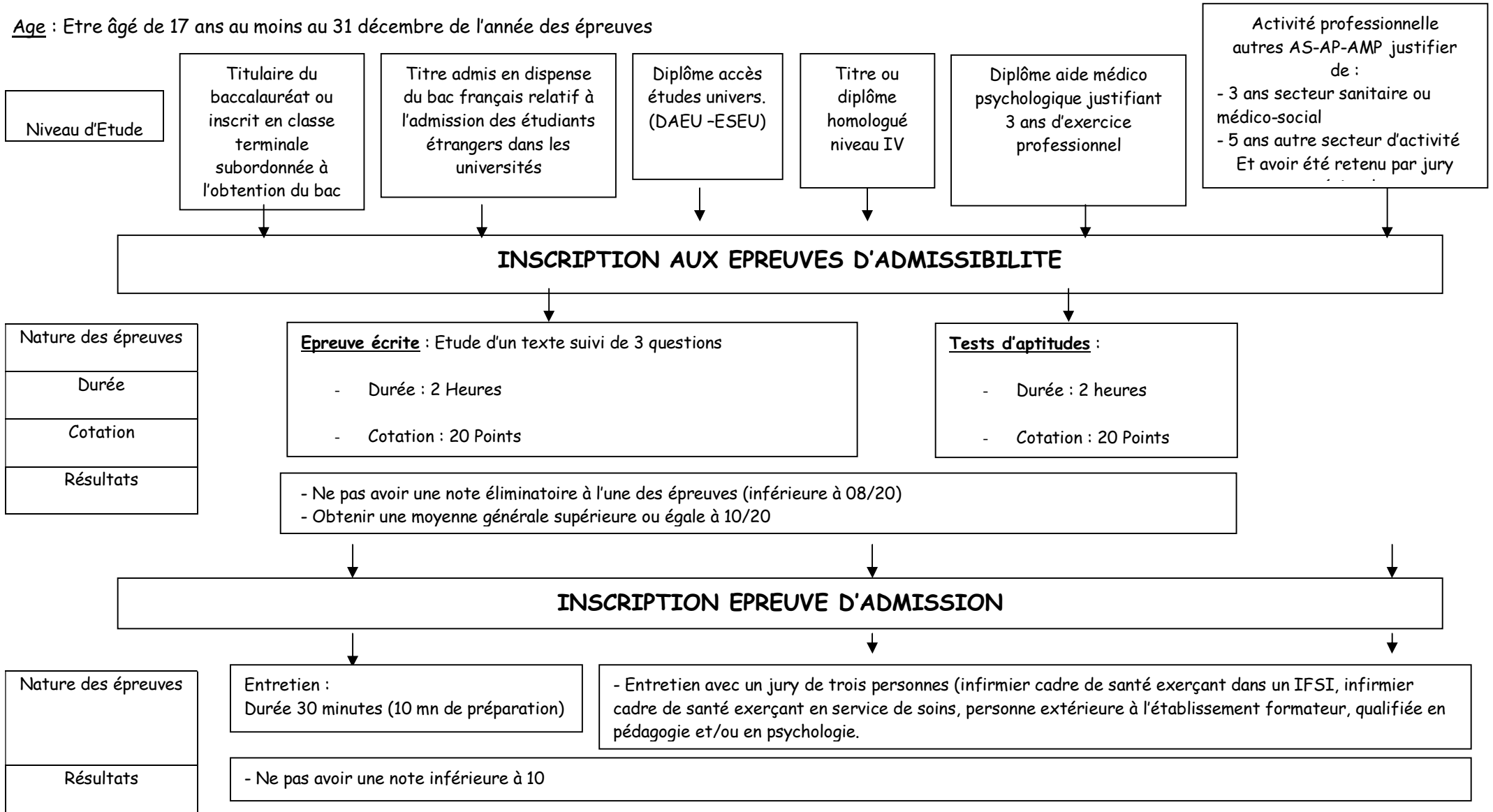
PROCEDURE A SUIVRE DÈS LA PROCLAMATION DES RESULTATS

VOS OBLIGATIONS



CONDITIONS D'ADMISSION

Age : Etre âgé de 17 ans au moins au 31 décembre de l'année des épreuves



Nature des épreuves
Durée
Cotation
Résultats

Epreuve écrite : Etude d'un texte suivi de 3 questions
- Durée : 2 Heures
- Cotation : 20 Points

Tests d'aptitudes :
- Durée : 2 heures
- Cotation : 20 Points

- Ne pas avoir une note éliminatoire à l'une des épreuves (inférieure à 08/20)
- Obtenir une moyenne générale supérieure ou égale à 10/20

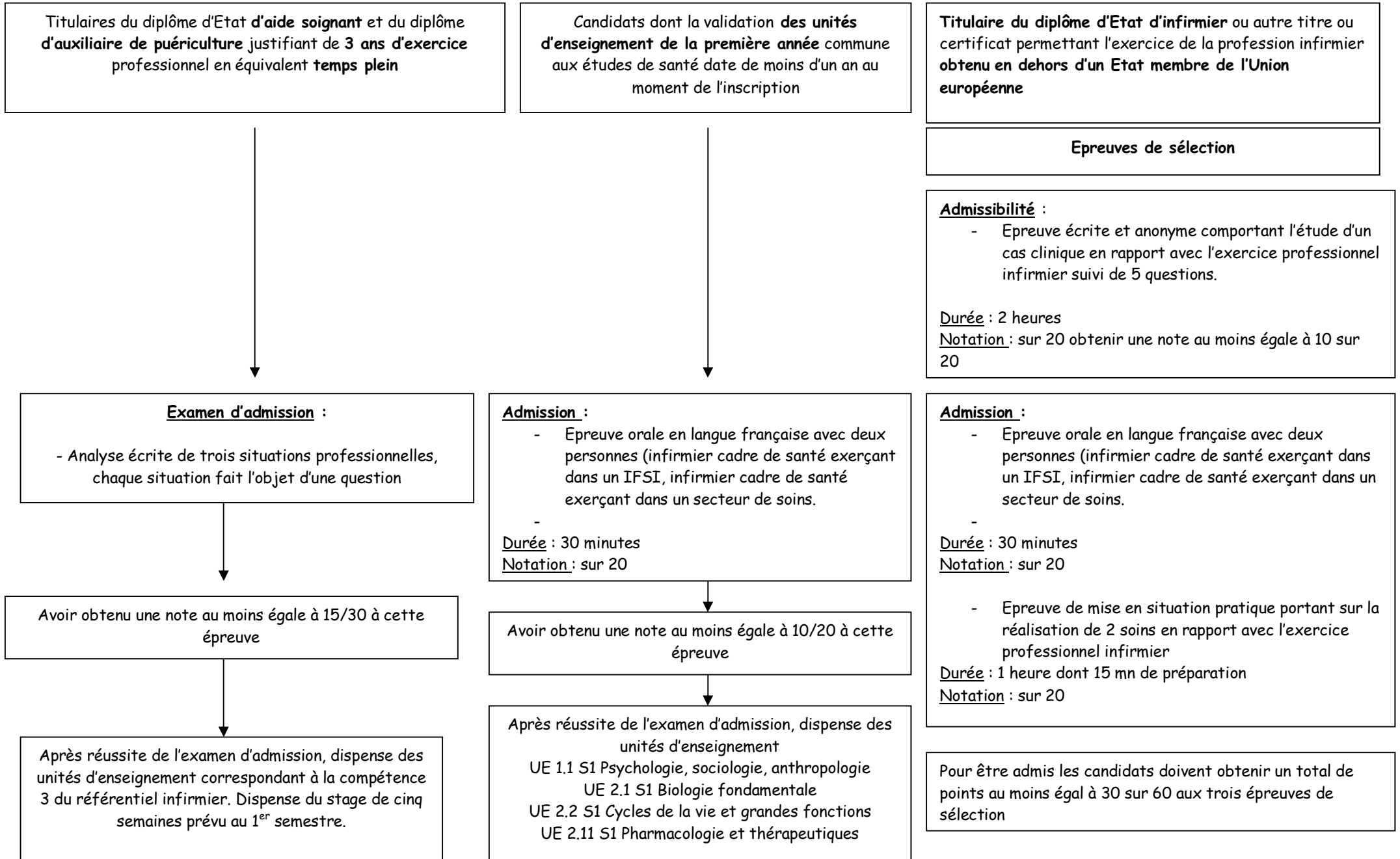
Nature des épreuves
Résultats

Entretien : Durée 30 minutes (10 mn de préparation)
--

- Entretien avec un jury de trois personnes (infirmier cadre de santé exerçant dans un IFSI, infirmier cadre de santé exerçant en service de soins, personne extérieure à l'établissement formateur, qualifiée en pédagogie et/ou en psychologie.)
--

- Ne pas avoir une note inférieure à 10

CONDITIONS D'ADMISSION - SITUATIONS PARTICULIERES



CLASSEMENT

A l'issue de l'épreuve d'entretien, les candidats sont classés par ordre de mérite

En liste principale

105 Candidats



74 places pour les candidats de droit commun

21 places pour :

les titulaires du diplôme d'Etat d'aide soignant et auxiliaire de puériculture

10 places pour les candidats ayant validé les unités d'enseignement
de la première année commune aux études de santé

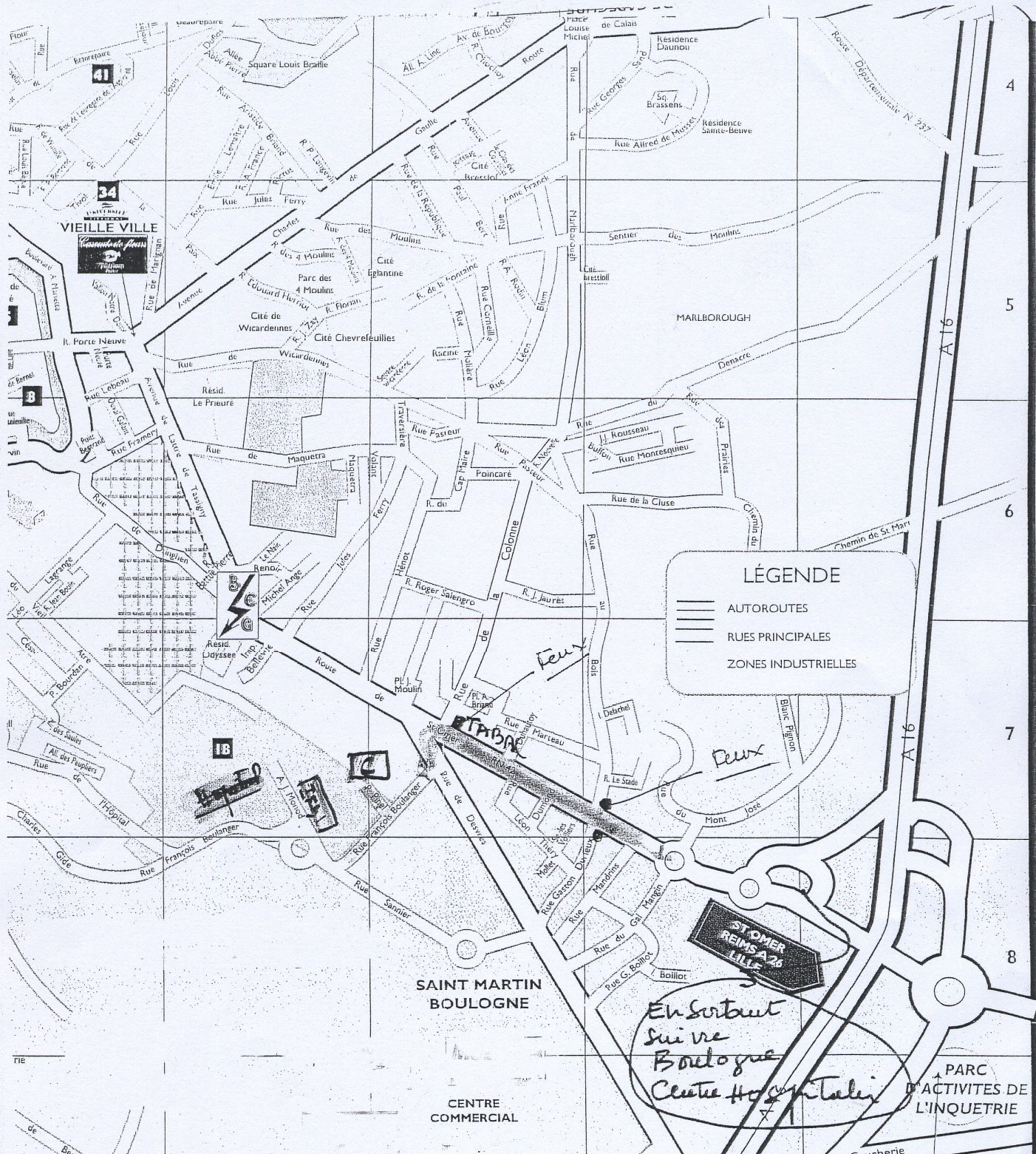
3 places supplémentaires pour :

les titulaires du diplôme d'Etat d'infirmier ou autre titre ou certificat permettant
la profession d'infirmier obtenu en dehors d'un Etat membre de l'Union européenne

En liste complémentaire

Les candidats non classés en liste principale mais
ayant obtenu une note au moins égale à 10/20
pour l'ensemble des épreuves.

Si pas de place à Boulogne orientation possible vers les 3 autres
IFSI du regroupement (Berck, Dunkerque, St Omer)
(si leur quota n'est pas complet)



This document was created with Win2PDF available at <http://www.win2pdf.com>.
The unregistered version of Win2PDF is for evaluation or non-commercial use only.
This page will not be added after purchasing Win2PDF.